

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE**

**D E P A R T E M E N T  
H E R A U L T  
A R R O N D I S S E M E N T  
L O D E V E**

**DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**S é a n c e d u 1 7 D é c e m b r e 2 0 2 0**

**Commune de  
PAULHAN**

**N° 2020/12/17**

Date de la convocation	09/12/ 2020
	<b><u>Votes</u> : 25</b>
Présents : 23	Pour : 25
Absents : 2	Contre : 0
Représentés : 2	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et le dix sept décembre,  
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, RICARD Christine, BAILLEUX-MOREAU Yves, ROYON Sophie, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, BOUISSON Mylène, GUERIN Grégory, GASC Carine, JAURION Léon, PONCE Véronique, GASC Georges, LAMBERT Véronique, AMMARI Hanane, SEBASTIAN David, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etait absent : M. NOUGOUM Mohamed, JAM Thierry.

Procurations : - Mr BIROUSTE Pascal à Mme PONCE Véronique  
- Mr DUPONT Laurent à Mme DJUROVIC Aleksandra

Objet : Utilisation de locaux municipaux – classe de l'ancienne école G. Sand – Adoption d'une convention temporaire avec la Communauté de Communes du Clermontois pour la manifestation : temps d'accueil du lieu d'accueil enfants parents du clermontais « l'Arbre à bulles » pour 2020-2021

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201217-2020-12-17-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020

Monsieur le Maire précise que la manifestation « temps d'accueil du lieu d'accueil Enfants Parents du Clermontais – l'Arbre à bulles » pour 2020-2021 se déroulera dans une classe de l'ancienne école G. Sand tous les mardis de 8 h 45 à 13 h.

Il convient de conclure une convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais, afin de déterminer les conditions et les modalités pratiques d'utilisation de cette classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur ce dossier.

Oui l'exposé de son rapporteur,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention d'utilisation temporaire de locaux municipaux avec la Communauté de Communes du Clermontais pour la manifestation « temps d'accueil du lieu d'accueil enfants parents du clermontais « l'Arbre à bulles » pour 2020-2021,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer la présente convention et accomplir toutes les démarches relatives à ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

*Le Maire,*  
**Claude VALERO**



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :

Accusé de réception en préfecture  
034-213401946-20201217-2020-12-17-DE  
Date de télétransmission : 22/12/2020  
Date de réception préfecture : 22/12/2020